

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

AGENCE DE PROMOTION
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

DIRECTION GENERALE

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES,
FINANCIERES ET MATERIELLES

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS ET DU
PATRIMOINE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES
PROMOTION AGENCY

GENERAL DIRECTORATE

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES,
FINANCE AND MATERIALS

PATRIMONY AND SUPPLIES SERVICE



AMPLIATION

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°002/ASMI/APME/DG/DRHFM/SAP/2019 DU *17 Janvier 2019*
RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE
D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET ASSISTANCE EN VUE
DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DEDIE AU
PROGRAMME TRANSFAGRI DE L'AGENCE DE PROMOTION
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

**DOSSIER D'AVIS
A MANIFESTATION D'INTERET**

FINANCEMENT : BUDGET APME - EXERCICE 2019 ET 2020

DECHARGE DE DEPOT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

AGENCE DE PROMOTION
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

DIRECTION GENERALE

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES,
FINANCIERES ET MATERIELLES

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS ET DU
PATRIMOINE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES
PROMOTION AGENCY

GENERAL DIRECTORATE

DEPARTMENT OF HUMAN
RESOURCES, FINANCE AND
MATERIALS

PATRIMONY AND SUPPLIES SERVICE

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°002/ASMI/APME/DG/DRGFM/SAP/2019 DU 17 Janvier 2019 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET ASSISTANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DEDIE AU PROGRAMME TRANSFAGRI DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

Le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises se propose de lancer, pour le compte de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME), un avis à manifestation d'intérêt pour la couverture d'une police d'assurance maladie pour les années 2019 et 2020 du personnel dédié au programme TRANSFAGRI.

1- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent avis à manifestation d'intérêt est ouverte aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), agréées par le Ministère en charge des Finances.

3-FINANCEMENT :

Budget APME, exercice 2019.

4-CRITERES DE PRE-QUALIFICATION

a-Critères éliminatoires.

- Non-conformité ou absence d'une pièce administrative ;
- Document falsifié ;
- L'agrément du MINFI ;
- Offre technique ne respectant pas les spécifications techniques ;
- Défaut de présentation des états C4 et C11 pour les années 2015, 2016 et 2017 dument validés par le MINFI ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;

b-Critères essentiels.

N°	Critères	Points
1	Présentation des offres	3

2	Observations et suggestions du soumissionnaire sur les termes de référence	4
3	Référence du soumissionnaire en matière d'assurance maladie (référence entendu comme marchés avec les administrations publiques ou parapubliques et d'un montant supérieur ou égale à 200 000 000 frs CFA)	25
4	Délai de réaction en cas de sinistre	11
5	Représentativité sur le territoire national	30
6	Chiffre d'affaires	18
7	Modalités de règlement des sinistres	9
TOTAL		100

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'appel d'offres restreint.

3-DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir en quatre (04) exemplaires, dont un (un) original et trois (03) copies marquées comme tel, les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes et en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun ;

1. Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s) ;
2. Une attestation de non-redevance ;
3. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;
4. Un registre de commerce certifié.
5. Une copie de l'Agrément du Ministre en charge des Finances autorisant l'exercice de la profession d'assureur

Ces pièces doivent être soit en originaux soit en photocopies certifiées conformes aux originaux. L'absence d'une de ces pièces disqualifie automatiquement le dossier du soumissionnaire.

Volume 2 : dossier technique.

Le dossier technique devra comprendre :

1. Une brève description du soumissionnaire et un aperçu de son expérience récente en matière d'assurance maladie;
2. Le délai de réaction en cas de sinistre;
3. Ancienneté de la compagnie;
4. Les documents prouvant la représentativité sur le territoire national
5. Le chiffre d'affaire;
6. Les modalités de règlement des sinistres
7. Les propositions techniques devront être présentées sous forme de projet de contrat qui comportera toutes les conditions générales, particulières et les conventions spéciales et clauses relatives aux garanties;
8. Les termes de références paraphés à chaque page et signé à la dernier page, précédé de la mention « lu et approuvé ». le signataire doit être une personne ayant qualité à engager l'entreprise;

5-DEPOT ET PRESENTATION DES OFFRES.

Le dossier de manifestation d'intérêt sera rédigé en français ou en anglais et en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tel. Ils seront présentés dans une enveloppe extérieure anonyme et devra portant la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°002/ASMI/APME/DG/DRGFM/SAP/2019 DU 17 Janvier 2019 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET ASSISTANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL AU PROGRAMME TRANSFAGRI DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les enveloppes intérieures anonymes devront contenir deux(02) enveloppes cachetées :

- Une première enveloppe cachetée dite « enveloppe A »marquée comme telle, portant la mention « dossier administratif »
- Une deuxième enveloppe cachetée dite « enveloppe B »marquée comme telle, portant la mention « dossier technique».

6- PUBLICATION DES RESULTATS.

Les compagnies ayant obtenu une note supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent (100) seront consultées dans le cadre de l'appel d'offres restreint.

7- REMISE DES OFFRES.

Chaque offre devra parvenir au Service des Approvisionnements et du Patrimoine de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises **06 Février 2019 à 11 heures précises.**

8- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

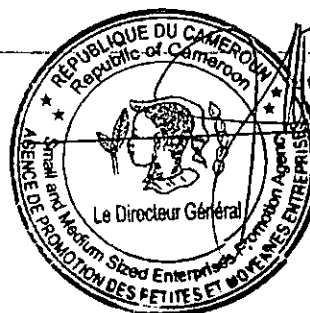
Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble Siège de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprise sis au quartier Tsinga, Boulevard du Sultan NJOYA, Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements, Téléphone : 222 21 92 96, B.P: 35 186 Yaoundé.

Ampliations:

- MINMAP ;
- AFD ;
- ARMP (publication et archivage) ;
- Président CIPM;
- Affichage;
- Chrono/Archives.

Fait à Yaoundé, le 18 JAN 2019

**Le Directeur Général de L'Agence des
Petites et Moyennes Entreprises**



Jean Marie Louis Badga